

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 26 novembre 2019

L'an 2019, le 26 Novembre à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de Méry-ès-Bois s'est réuni en mairie, salle de réunion du rez-de-chaussée, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Gilbert ETIEVE, Maire, en séance ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/11/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/11/2019.

Présents : M. ETIEVE Gilbert, M. COUDRAT François, Mme CHAPUIS Yvette, Mme PAJON Danièle, Mme LAURENT Juliette, M. BOUTEILLE Frédéric, Mme DUPLAIX Isabelle, Mme GUILLON Chantale, M. HERMSEN Stephan, M. MAURIAT Pierre

Excusé ayant donné procuration : M. HABERT Matthieu à M. COUDRAT François

Absents : M. DESCHAMPS Jean-Pierre, M. DEZ Emmanuel

A été nommé secrétaire : M. HERMSEN Stephan

Ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 15 et 25 octobre 2019
- Délibération portant désignation de l'architecte pour la transformation d'un local en 3^{ème} lieu
- Budget eau et assainissement : admissions en non-valeur
- Tarifs 2020
 - Centre socioculturel
 - Restauration scolaire
 - Garderie périscolaire
 - La pêche
 - Concessions du cimetière
 - Prix de l'eau potable
 - Prix des eaux usées
 - Fourrière animale
 - Participation financière à la classe de mer année 2020

Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 15 et 25 octobre 2019

Monsieur le Maire donne lecture des procès-verbaux des 15 et 25 octobre 2019. Pas de remarques, ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

1951 – Transformation d'un local en 3ème lieu : Choix du maître d'œuvre

Vu la délibération n°1950 du 25 octobre 2019 approuvant l'opération et autorisant Monsieur le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre,

Une offre a été reçue.

Le Maire présente la proposition reçue de l'architecte pour le dossier de transformation d'un local en 3ème lieu.

Après examen du dossier il s'avère que le candidat s'est bien approprié le programme et les attendus de la maîtrise d'ouvrage.

La note obtenue sur la base des critères de jugement des offres est de 95 points.

L'offre est économiquement avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de confier à l'ATELIER MB2, 4 Route de Mehun sur Yèvre 18500 SAINTE THORETTE,

la mission de maîtrise d'œuvre pour la transformation d'un local en 3ème lieu.

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier ainsi que les demandes de subventions jusqu'à la clôture du dossier.

Le coût de cette mission s'élève à 9 600€ HT soit 11 520€ TTC

1952 – Centre socioculturel - Tarifs 2020

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs de location du centre socioculturel de Méry-ès-Bois en 2020.

Il est rappelé que le paiement de la location doit être perçu au moment de la réservation.

Tarifs 2020		Salles 1+2	Salle 2	Salles 1+2 + cuisine	Salle 2 + cuisine	Salle 1
Repas- Anniversaire- Soirées dansantes	C	250 €	100 €	290 €	180 €	
	E	350 €	135 €	410 €	230 €	
Soirées d'associations d'intérêt communal	C	185 €	100 €	225 €	180 €	125 €
Belotes- tarots- Rifles - Vins d'honneur - Expositions	C	140 €	65 €	195 €	120 €	
	E	195 €	85 €	275 €	165 €	
Réunions associations d'intérêt communal	C	80 €	30 €			
Réunions diverses	C	190 €	85 €			
	E	265 €	120 €			

C Tarif Commune

E Tarif extérieur Commune

Demi-tarif pour la deuxième journée consécutive

Salle 1 = Grande Salle

Salle 2 = Petite salle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs du centre socioculturel pour l'année 2020 comme ci-dessus présentés.

1953 – Tarifs restauration scolaire 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs de la restauration scolaire au 1er janvier 2020, comme suit :

Scolaire	3,90 €
Personnel communal	3,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2020 comme ci-dessus présentés.

1954 – Garderie périscolaire - Tarifs 2020

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif de la garderie périscolaire au 1er janvier 2020 à 1,20 € la demi-heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le tarif de la garderie périscolaire à 1,20 € la demi-heure et dit que toute demi-heure commencée est facturée.

1955 – Tarifs de la pêche - Année 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des cartes de pêche pour l'année 2020 comme suit :

- Habitants de la commune	3 lignes, carte annuelle	30,00 €
- Habitants hors commune :	3 lignes, carte annuelle	38,00 €
- Enfants de 10 à 16 ans :	1 ligne carte annuelle	9,00 €
- Enfants de moins de 10 ans :	1 ligne	Gratuit
- Carte journalière :	3 lignes	8,00 €

Il fixe par ailleurs l'ouverture de la pêche au samedi 4 avril 2020 à 7H00 et la fermeture au dimanche 13 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs comme ci-dessus présentés.

1956 – Tarifs des concessions au cimetière - Année 2020

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs des concessions de cimetière pour l'année 2020 ainsi qu'il suit :

Tarifs 2020	
Concession de 50 ans	160 €
Case de columbarium 50 ans	765 €
Jardin du souvenir	Gratuit (hors vacation)
Caveau provisoire	1 ^{er} mois gratuit puis 3 € par jour calendaire
vacation funéraire	20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs des concessions au cimetière pour l'année 2020 comme ci-dessus présentés.

1957 – Prix de l'eau potable - Année 2020

Monsieur le Maire propose de maintenir la tarification suivante pour le service de l'eau potable, à savoir :

- Prix unique du m³ : 2,40 € (hors redevances et taxes diverses)
- Abonnement : 57,50 €
- Résiliation abonnement : 75,00 €
- Ouverture compteur : 15,00 €
- Fermeture compteur : 15,00 €
- Réalisation d'un branchement : 1 050,00 €
- Frais de relance et de poursuite : 15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs 2020 comme ci-dessus présentés.

1958 – Prix des eaux usées - Année 2020

Monsieur le Maire propose de maintenir la tarification suivante pour le service de l'eau usée (assainissement collectif) :

- Prix du m³ : 3,60 €
- Abonnement : 42,00 €
- Frais de relance et de poursuite : 15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs 2020 comme ci-dessus présentés.

1959 – Fourrière animale - Année 2020

Monsieur le Maire souligne au Conseil Municipal la nécessité de renouveler l'adhésion à une fourrière animale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler l'adhésion avec la Société Berrichonne de Protection des Animaux (SBPA) selon une redevance de 0,40 € par habitant pour l'année 2020.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention annuelle.

La Sté SBPA se trouve à Marmagne

1960 – Classe de mer 2020

Tous les deux ans, les enfants de l'école maternelle de moyenne et grande section partent en classe de mer.

Cette année, le voyage sera à Talmont Saint Hilaire en Vendée du 30 mars au 3 avril 2020.

16 enfants sont inscrits à ce voyage dont 6 de Méry-ès-Bois et 10 d'Achères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une aide de 70 € par enfant domicilié dans la commune.

Le coût pour la commune sera de 420€ (70€ x 6)

Affaires diverses :

- Le pylône orange est installé. Il "devrait" être mis en service au cours du 1^{er} trimestre 2020
- Réfection du pont de la Motte. Le maire a demandé la réactualisation du devis
- Microcoupures d'électricité : le maire a fait plusieurs réclamations téléphoniques et écrites restées sans réponses. Il continue d'intervenir
- Le repas du CCAS aura lieu le mercredi 4 décembre 2019
- Commande passée pour un broyeur d'accotement, modèle professionnel
- Agence Postale Communale : différentes anomalies dans le fonctionnement ont été signalées à La Poste
- PACT : Demande de l'école de musique d'Aubigny d'organiser un concert à Méry-ès-Bois en mai 2020 accord donné, le concert aura lieu dans la cour de la mairie. Date envisagée, dimanche 17 mai 2020
- La route d'Henrichemont a été signalée comme dangereuse, le service des routes a répondu que sa réfection serait proposée en 2020.

Séance levée à 20H20